

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **25 novembre 2015 à 13 h 00**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

**SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :**

Alexandre Cusson	préfet de la MRC de Drummond
Pierre Levasseur	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jean-Pierre Vallée	maire de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Également présents :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière

Mme Chantal Verville, adjointe à la direction

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Mot de bienvenue et présences**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du conseil du 14 octobre 2015**
- 4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 6 octobre 2015**
- 5. MRC de Drummond, jour après jour...**
- 6. Finances**
  - A) Comptes à payer - dépôt
  - B) Gestion documentaire / Acquisition d'un logiciel
  - C) Aménagement de nouveaux locaux
  - D) PG Solutions / Renouvellement
- 7. Administration**
  - A) Calendrier 2016 des séances ordinaires du CAP et du Conseil 2016
  - B) Prévisions budgétaires 2016
    - B.1) Partie I – Administration générale
    - \* B.2) Partie I – Administration générale FQM et congrès
    - B.3) Partie II – Programme Rénovation
    - B.4) Partie III – SDED

- B.5) Partie IV – Subventions MRC
- B.6) Partie V – Matières dangereuses
- B.7) Partie VI – Écocentre
- B.8) Partie VII – Enfouissement – Recyclage
- B.9) Partie VIII – Cours d'eau
- \* B.10) Partie IX – Évaluation foncière
- \* B.11) Partie X – Subventions CM
- \* B.12) Partie XI – Inspection bâtiments

## 8. Évaluation

- A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

## 9. Aménagement

- A) Rapport du comité d'aménagement (CAM)
- B) Rapport du comité consultatif agricole (CCA)
  - B.1) Avis pour une demande soumise à la CPTAQ / NDBC paroisse (Quatre Saisons)
  - B.2) Demande d'appui à une demande d'exclusion à la CPTAQ / St-Lucien / Vert Médical, le cas échéant
  - B.3) Demande de modification au schéma d'aménagement / NDBC paroisse, le cas échéant
- C) Approbation de modification à des règlements d'urbanisme
  - C.1) Drummondville
    - C.1.1) Règlement no 4660  
créer la zone H-564 à même la zone P-507
  - C.2) Notre-Dame-du-Bon-Conseil village
    - C.2.1) Règlement no 2015-364  
agrandissement de la zone H12

\* Exclut la Ville de Drummondville

- C.3) Saint-Cyrille-de-Wendover
  - C.3.1) Règlement no 413-1  
modifier les annexes du règlement
  - C.3.2) Règlement no 231-11  
modifier les normes de conception de rues
- C.4) Saint-Majorique-de-Grantham
  - C.4.1) Règlement no 496-15  
améliorer l'application du règlement de permis et certificats
- C.5) Saint-Pie-de-Guire
  - C.5.1) Règlement no 15-645  
ajuster le règlement administratif
- D) Approbation de modification à un règlement de plan d'urbanisme
  - D.1) Notre-Dame-du-Bon-Conseil village
    - D.1.1) Règlement no 2015-363  
agrandissement de l'affectation résidentielle
- E) Modification au schéma d'aménagement
  - E.1) Adoption d'un document indiquant la nature des modifications / MRC-750-1  
Suppression d'une zone de développement à long terme à Saint-Germain-de-Grantham
- F) Demande de services techniques / Saint-Eugène, le cas échéant

## 10. Gestion des cours d'eau

## 11. Matières résiduelles

- A) Rapport Écocentre
- B) Entente «remorque Hazmat» / Autorisation de signature
- C) MRC-774 Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 / Adoption

**12. Sécurité**

A) Rapport du comité de sécurité publique

**13. Développements économique, social et culturel**

A) Rapport du comité culturel

B) Acquisition d'œuvres d'art

C) Rapport comité transport collectif

D) Entente SDED-MRC / Amendement (résolution mrc11164/10/15)

E) Points d'information :

- Composition du comité de sélection des bénéficiaires directeurs du Fonds local d'investissement et d'un Fonds local de solidarité que la MRC peut accorder
- Politique de conflit d'intérêts

F) Transfert des actifs & passifs FLI-FLS / Autorisations de signatures de comptes bancaires

**14. Rapports de comités autres et représentations**

A) Autres

**15. Correspondance**

A) Demande d'appui

B) Information générale

**16. Élections et nominations 2016**

A) Élection du préfet

A.1) Processus de mise en candidature et de vote

A.2) Nomination de deux scrutateurs

A.3) Élection du préfet

B) Nomination du préfet suppléant

B.1) Nomination de deux scrutateurs

B.2) Nomination du préfet suppléant

C) Nomination des membres du comité administratif et de planification CAP

D) Nomination au bureau des délégués 2016

D.1) Représentants

D.2) Substituts

**17. Période de questions****18. Levée de la séance****1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES**

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**MRC11168/11/15**

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance en déplaçant le point 13F après le point 16D.2. D'ajouter à ce point 13F « et d'avance de fonds ».

ADOPTÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2015**

**MRC11169/11/15/05/15**

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil adopte et signe tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 octobre 2015.

ADOPTÉ

#### 4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 3 NOVEMBRE 2015

La secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 3 novembre 2015 tel qu'adopté par ce dernier.

#### 5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 24 novembre 2015, est déposée pour information.

#### 6. FINANCES

##### A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois d'octobre 2015. Il n'y a pas de question.

Octobre 2015

Factures incompressibles acquittées	625 557,00 \$
Factures approuvées	36 701,41 \$
Rémunérations	6 235,52 \$
Allocations de dépenses	3 117,76 \$
Remboursement des dépenses	80,10 \$

##### B) GESTION DOCUMENTAIRE

###### Acquisition d'un logiciel

mrc11170/11/15

**ATTENDU QUE** la MRC de Drummond a mandaté la «Société d'histoire Drummond» pour l'appuyer dans la gestion documentaire de ses archives, que les travaux, pour l'année 2015, débiteront en décembre et qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'un logiciel de gestion documentaire;

**ATTENDU QUE** la permanence de la MRC a rencontré les quatre firmes suivantes et recommandé aux membres du CAP de privilégier l'offre de GCI pour l'acquisition du logiciel Ultima :

- GCI – Proiciel Ultima
- Gestar - Documentik Gid
- PG Solutions – Syged

**ATTENDU** la recommandation des membres du CAP;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

D'acquérir le logiciel de gestion documentaire Ultima de la compagnie GCI, pour un montant de 10 100 \$ plus les taxes, ce qui inclut le contrat de soutien technique et d'utilisation annuel pour la première année, la formation sur place, deux licences d'utilisateurs supplémentaires et la licence Ultima mini à même les surplus 2014 de la partie I - Administration générale et d'en faire l'achat immédiatement afin de permettre à la société d'histoire Drummond d'amorcer l'archivage dès le début du mois de décembre 2015, tel que le prévoit le contrat octroyé pour l'année 2015.

ADOPTÉ

##### C) AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX LOCAUX

MRC11171/11/15

**ATTENDU** l'accroissement des obligations et responsabilités de la MRC en matière d'évaluation foncière, de gestion des cours d'eau et d'inspection notamment et la création, depuis les derniers mois, de quatre nouveaux postes dans l'équipe de la MRC, soit : agente rurale, coordonnateur aux cours d'eau, techniciens en évaluation foncière;

**ATTENDU QUE**, devant la nécessité de prévoir de nouveaux espaces de travail pour les employés qui entreront en poste prochainement, des propositions de réaménagement des locaux ont été proposées aux membres du CAP par la directrice générale, à la réception de soumissions;

**ATTENDU** la recommandation des membres du CAP;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Pierre Levasseur

Et résolu

D'approprier au surplus 2014 de la partie I - Administration générale un montant de 10 000 \$ pour permettre le réaménagement des espaces de travail dans les locaux de la MRC de Drummond afin de créer trois espaces de bureaux supplémentaires.

ADOPTÉ

#### D) PG SOLUTIONS

##### Renouvellement

**mrc11172/11/15**

**ATTENDU QUE** la MRC de Drummond faisait l'acquisition d'un logiciel hybride de PG Solutions tel que spécifié à la résolution mrc10812/10/14 et qu'il est prévu, à l'article 1.3.2 de l'entente signée le 27 novembre 2014, du renouvellement annuel de l'entente afin de conserver son droit d'utilisation sur le logiciel ;

**ATTENDU QUE** la MRC est satisfaite des services offerts par la firme PG Solutions tout au long de l'année 2015 et qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien et de soutien dudit logiciel;

Il est proposé par Mario Van Doorn

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

De renouveler le contrat d'entretien et de soutien du logiciel pour l'année 2016, au montant de 27 190,00 \$ plus taxes à même les postes Tenue à jour et Équilibrage tel que prévu aux prévisions budgétaires 2016.

ADOPTÉ

## 7. ADMINISTRATION

#### A) CALENDRIER 2016 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CAP ET DU CONSEIL 2016

**MRC11173/11/15**

**ATTENDU** l'article 148 du *Code municipal du Québec* précisant que le conseil d'une MRC doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune, le secrétaire-trésorier donnant un avis public du contenu du calendrier;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du comité administratif et de planification (CAP) et du conseil de la MRC pour l'année 2016 (article 6 du règlement MRC-756);

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du comité administratif et de planification (CAP) et du conseil de la MRC pour l'année 2016.

Les séances auront lieu aux locaux de la MRC de Drummond située au 436 rue Lindsay à Drummondville :

#### SÉANCES DU CAP ET DU CONSEIL DE LA MRC DE DRUMMOND POUR L'ANNÉE 2016

COMITÉ ADMINISTRATIF DE PLANIFICATION (CAP)		CONSEIL DE LA MRC	
DATE	HEURE	DATE	HEURE
12 JANVIER	9 H 00	20 JANVIER	19 H 30
2 FÉVRIER	9 H 00	10 FÉVRIER	19 H 30
1 <sup>ER</sup> MARS	9 H 00	9 MARS	19 H 30

5 AVRIL	9 H 00	13 AVRIL	19 H 30
3 MAI	9 H 00	11 MAI	19 H 30
14 JUIN	9 H 00	22 JUIN	19 H 30
5 JUILLET	9 H 00		
2 AOÛT	9 H 00	10 AOÛT	19 H 30
6 SEPTEMBRE	9 H 00	14 SEPTEMBRE	19 H 30
4 OCTOBRE	9 H 00	12 OCTOBRE	19 H 30
1 <sup>ER</sup> NOVEMBRE	9 H 00	23 NOVEMBRE	13 H 30
6 DÉCEMBRE	9 H 00	14 DÉCEMBRE	19 H 30

ADOPTÉ**B) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016****B.1) Partie I – Administration générale****mrc11174/11/15**

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que la partie du budget concernant le traitement des élus, la gestion financière et administrative, la législation, le greffe, la gestion du personnel, l'aménagement, le soutien aux comités et la bâtisse et comportant des revenus et dépenses de 2 052 696 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ**\*B.2) Partie I – Administration générale FQM – Congrès****mrc11175/11/15**

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que la partie du budget concernant l'adhésion à la FQM et le congrès de la FQM et comportant des revenus et dépenses de 30 043 \$ soit également adoptée.

ADOPTÉ**B.3) Partie II – Programme Rénovation****mrc11176/11/15**

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

Que la partie du budget concernant les différents programmes de rénovation et comportant des revenus et dépenses de 224 000 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ**B.4) Partie III – SDED****mrc11177/11/15**

Il est proposé par Mario Van Doorn

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

Que la partie du budget concernant le soutien financier de la SDED et d'autres fonctions et comportant des revenus et dépenses de 1 054 343 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

**B.5) Partie IV – Subventions MRC**

**mrc11178/11/15**

Il est proposé par Benoit Bourque  
Appuyé par Thérèse Francoeur  
Et résolu

Que la partie du budget concernant des contributions diverses et comportant des revenus et dépenses de 197 391 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

**B.6) Partie V – Matières dangereuses**

**mrc11179/11/15**

Il est proposé par Michel Noël  
Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau  
Et résolu

Que la partie du budget concernant les matières dangereuses et comportant des revenus et dépenses de 33 623 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

**B.7) Partie VI – Écocentre**

**mrc11180/11/15**

Il est proposé par Marcel Bergeron  
Appuyé par André Deslauriers  
Et résolu

Que la partie du budget concernant le fonctionnement de l'Écocentre incluant la partie de la Régie intermunicipale de gestion des déchets et comportant des revenus et dépenses de 680 000 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

**B.8) Partie VII – Enfouissement – Recyclage**

**mrc11181/11/15**

Il est proposé par Pierre Levasseur  
Appuyé par Michel Noël  
Et résolu

Que la partie du budget concernant l'enfouissement et le recyclage des matières résiduelles et comportant des revenus et dépenses de 1 908 426 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

**B.9) Partie VIII – Cours d'eau**

**mrc11182/11/15**

Il est proposé par Robert Boucher  
Appuyé par Mario Van Doorn  
Et résolu

Que la partie du budget concernant la gestion des cours d'eau et d'autres fonctions et comportant des revenus et dépenses de 217 554 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

**\*B.10) Partie IX – Évaluation foncière**

**mrc11183/11/15**

Il est proposé par Michel Bourgeois  
Appuyé par André Deslauriers  
Et résolu

Que la partie du budget concernant l'évaluation foncière soit la tenue à jour, l'équilibrage et autres responsabilités des municipalités régies par le Code municipal et comportant des revenus de 548 994 \$ et des dépenses de 548 994 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

**\*B.11) Partie X – Subventions CM****mrc11184/11/15**

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que la partie du budget concernant la contribution à différents organismes des municipalités régies par le Code municipal et comportant des revenus et dépenses de 63 123 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ**\*B.12) Partie XI – Inspection bâtiments****mrc11185/11/15**

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que la partie du budget concernant l'inspection des bâtiments et d'autres fonctions et comportant des revenus et dépenses de 51 730 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

\* Exclut la Ville de Drummondville

**8. ÉVALUATION****A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES**

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1<sup>er</sup> novembre est déposé. Il n'y a pas de question.

**9. AMÉNAGEMENT****A) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT**

Prenant la parole, M. Michel Noël dépose et présente les sujets abordés lors de la réunion du 9 novembre dernier du comité d'aménagement (CAM). Il n'y a pas de question.

**B) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe les membres du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 18 novembre dernier de son comité, à savoir:

**Analyse de la conformité des règlements**

Tous les projets suivants étaient conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 690-15      L'Avenir
- Règlement no 412-2015    Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse
- Règlement no 403/2015    Sainte-Brigitte-des-Saults
- Règlement no 547-5        Saint-Félix-de-Kingsey
- Règlement no 193-2015    Saint-Guillaume
- Règlement no 194-2015    Saint-Guillaume
- Règlement no 496-15        Saint-Majorique-de-Grantham
- Règlement no 15-645        Saint-Pie-de-Guire

Les projets suivants étaient non conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 690-15      L'Avenir
- Règlement 412-2015        Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse

**B.1) Avis pour une demande soumise à la CPTAQ, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse (Quatre Saisons)****mrc11186/11/15**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse requiert l'appui de la MRC de Drummond dans un dossier d'une demande d'autorisation soumise à la Commission de protection du

territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant à acquérir une partie du lot 4 647 821 du Ministère des Transports dans le but de la louer au complexe hôtelier Quatre-Saisons qui l'occupera à des fins de stationnement;

**ATTENDU QUE** ce projet n'aura pas d'impact sur les activités agricoles;

**ATTENDU** l'avis favorable émis par le comité consultatif agricole (CCA) le 18 novembre 2015 sur cet objet;

**ATTENDU QUE** les conditions sur l'aménagement d'un stationnement en bordure de l'autoroute 20 présentes au schéma d'aménagement de la MRC de Drummond devront être respectées;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'informer la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse que la MRC de Drummond appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole de Québec laquelle est conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures du règlement de contrôle intérimaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

## **B.2) Demande d'appui à une demande d'exclusion à la CPTAQ, Saint-Lucien (Vert Médical)**

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

## **B.3) Demande de modification au schéma d'aménagement, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse mrc11187/11/15**

**ATTENDU QUE** la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse a soumis une demande de modification au schéma d'aménagement visant la réalisation d'un projet de halte routière près de la sortie 200 de l'autoroute 20 (Ancien Métèque);

**ATTENDU QUE** les haltes routières sont autorisées seulement dans l'affectation agricole et que le site visé est situé dans une affectation agroforestière;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont donné un avis favorable le 18 novembre 2015;

Il est proposé par Thérèse Francoeur

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

De procéder à la préparation d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement dans le but de permettre et d'encadrer le projet de halte routière et récréotouristique sur les lots 4 647 615 et 4 647 617 dans l'affectation agroforestière.

ADOPTÉ

## **C) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

### **C.1) Drummondville**

#### **C.1.1) Règlement no 4660**

mrc11188/11/15

**ATTENDU QUE** la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4660 amendant son règlement de zonage no 4300;

**ATTENDU QUE** cette modification a pour objet de créer la zone H-564 à même la zone P-507;

**ATTENDU** les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Jean-Pierre Vallée

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4660 modifiant le règlement de zonage de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4660 à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

## **C.2) Notre-Dame-du-Bon-Conseil village**

C.2.1) Règlement no 2015-364

mrc11189/11/15

**ATTENDU QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a transmis pour approbation son règlement no 2015-364 amendant ses règlements de zonage, de lotissement et administratif no 131, 132 et 134;

**ATTENDU QUE** cette modification a pour objet l'agrandissement de la zone H12 à même une partie de la zone AU3 et la création de la zone AU4 à même une partie des zones C12 et H14;

**ATTENDU** les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 2015-364 modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 2015-364 à la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village.

ADOPTÉ

## **C.3) Saint-Cyrille-de-Wendover**

C.3.1) Règlement no 413-1

mrc11190/11/15

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a transmis pour approbation son règlement no 413-1 amendant son règlement sur les ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales no 413;

**ATTENDU QUE** cette modification a pour objet de modifier les annexes du règlement no 413 relatif aux ententes à conclure avec des promoteurs concernant les ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales;

**ATTENDU** les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 413-1 modifiant le règlement sur les ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 413-1 à la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉ

C.3.2) Règlement no 231-11

mrc11191/11/15

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a transmis pour approbation son règlement no 231-11 amendant son règlement de lotissement no 231;

**ATTENDU QUE** cette modification a pour objet de modifier les normes de conception de rues;

**ATTENDU** les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 231-11 modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 231-11 à la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉ

#### **C.4) Saint-Majorique-de-Grantham**

C.4.1) Règlement no 496-15

mrc11192/11/15

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement no 496-15 amendant son règlement de permis et certificats no 383-05;

**ATTENDU QUE** cette modification a pour objet d'améliorer l'application du règlement de permis et certificats suite à l'adoption du règlement no 490-15 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

**ATTENDU** les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 18 novembre 2015, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 496-15 modifiant le règlement de permis et certificats de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 496-15 à la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham.

ADOPTÉ

#### **C.5) Saint-Pie-de-Guire**

C.5.1) Règlement 15-645

mrc11193/11/15

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pie-de-Guire a transmis pour approbation son règlement no 15-645 amendant son règlement administratif no 12-623;

**ATTENDU QUE** cette modification a pour objet d'ajuster le règlement administratif au contexte du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*;

**ATTENDU** les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 18 novembre 2015, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 15-645 modifiant le règlement administratif de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 15-645 à la municipalité de Saint-Pie-de-Guire.

ADOPTÉ

### **D) APPROBATION DE MODIFICATION À UN RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME**

#### **D.1) Notre-Dame-du-Bon-Conseil village**

D.1.1) Règlement no 2015-363

mrc11194/11/15

**ATTENDU QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a transmis pour approbation son règlement no 2015-363 amendant son plan d'urbanisme no 130;

**ATTENDU QUE** cette modification a pour objet l'agrandissement de l'affectation résidentielle (faible densité) à même une partie de l'affectation long terme et la création d'une affectation long terme à même une partie des affectations résidentielles (faible densité) et mixtes (résidentielle et commerciale);

**ATTENDU** les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le plan d'urbanisme no 2015-363 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au plan no 2015-363 à la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village.

ADOPTÉ

E) MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

**E.1) Adoption d'un document indiquant la nature des modifications MRC-750-1**

**mrc11195/11/15**

**ATTENDU QUE** le 12 novembre 2015, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire approuvait le règlement # MRC-750-1 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond;

**ATTENDU QU'**avec cette approbation, ledit règlement est entré en vigueur le jour même;

**ATTENDU QUE** par la suite, la MRC se doit, selon l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) d'adopter et de transmettre un document indiquant aux municipalités membres les éléments de leur plan et règlements d'urbanisme qu'elles doivent modifier pour les rendre conformes au règlement # MRC-750-1;

**ATTENDU** le dépôt d'un document donnant la liste des municipalités visées par la modification au schéma ainsi que la nature des modifications qui devront être apportées à leurs plans et règlements d'urbanisme;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

D'adopter le document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan et à ses règlements d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement # MRC- 750- 1 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond.

De transmettre copie dudit document aux municipalités membres de la MRC et aux MRC adjacentes.

ADOPTÉ

F) DEMANDE DE SERVICES TECHNIQUES, SAINT-EUGÈNE

MRC11196/11/15

**ATTENDU** la réception d'une résolution de la municipalité de St-Eugène, adoptée le 2 novembre 2015, par laquelle la municipalité désigne M. Pierre Daniel, coordonnateur à la gestion des cours d'eau à la MRC de Drummond, en tant que conciliateur arbitre en vertu des articles 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

**ATTENDU QU'**il y a lieu pour la MRC de Drummond de confirmer son accord et de préciser les modalités administratives;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

D'autoriser la conclusion de l'entente ci-annexée faisant partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

**10. GESTION DES COURS D'EAU**

Aucun point à l'ordre du jour.

## 11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

### A) RAPPORT ÉCOCENTRE

Le préfet, Alexandre Cusson, dépose et présente les sujets abordés lors de la rencontre du comité de l'Écocentre du 10 novembre dernier. M. Hébert demande un suivi écrit des questions posées lors du dernier conseil; un courriel sera envoyé à tous les membres à cet effet par la responsable du dossier.

### B) ENTENTE «REMORQUE HAZMAT»

#### Autorisation de signature

**mrc11197/11/15**

**ATTENDU** la nouvelle entente Hazmat, « service d'intervention impliquant les matières dangereuses », préparée par la Ville de Drummondville (fournisseur de services) pour le bénéfice des 18 municipalités locales pour une durée d'un an renouvelable automatiquement;

**ATTENDU QUE** l'entente a pour objet la fourniture de personnel et d'équipement pour des interventions impliquant des matières dangereuses et l'utilisation d'une remorque spécialement aménagée pour des sinistres impliquant des matières dangereuses;

**ATTENDU QUE** la MRC de Drummond, à la demande du fournisseur de services, servira d'intermédiaire entre le fournisseur de services et les municipalités pour ce qui est de la gestion comptable de l'entente et recevra la facturation, qui sera imputée à ces dernières par une reddition de compte sous forme d'une quote-part (Partie V – Matières dangereuses);

**ATTENDU QU'**il y a lieu, conséquemment, de procéder à la signature de l'entente par la MRC;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

D'autoriser la directrice générale et le préfet à signer la nouvelle entente Hazmat pour et au nom de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

### C) MRC-774 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020

#### Adoption

**mrc11198/11/15**

**ATTENDU QUE** la MRC de Drummond doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et doit le réviser aux cinq ans;

**ATTENDU QUE** le 4 juin 2005 est entré en vigueur le premier PGMR de la MRC de Drummond;

**ATTENDU QUE** conformément à la Loi, la MRC de Drummond a fixé par la résolution mrc10719/06/14 le 4 juin 2014 comme étant la date du début des travaux de révision;

**ATTENDU QUE** la MRC de Drummond a adopté le 11 mars 2015, par sa résolution mrc11020/03/15, son projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé, a tenu des séances de consultation publique et a apporté les modifications nécessaires à son projet de plan de gestion;

**ATTENDU QUE** le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis le 8 octobre 2015 un avis favorable quant à la conformité, à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015, du projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond;

**ATTENDU QU'**avis de motion avec dispense de lecture dudit règlement a été donné lors de la séance de conseil du 14 octobre 2015 conformément aux dispositions de la loi;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

D'adopter le règlement MRC-774 édictant le Plan de gestion de matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Drummond et de transmettre un exemplaire du Plan au MDDELCC ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par le lieu d'enfouissement technique de Waste Management situé sur le territoire de la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

## 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le rapport du comité de sécurité publique du 12 novembre dernier est déposé par Monsieur Pierre Levasseur. Il n'y a pas de question.

### 13. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

#### A) RAPPORT DU COMITÉ CULTUREL

Monsieur Jean Parenteau dépose et présente les sujets abordés lors de la rencontre du comité culturel du 28 octobre dernier. Puis,

#### B) ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART mrc11199/11/15

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> avril 2009, en application de sa Politique culturelle, la MRC de Drummond adoptait une *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*;

**ATTENDU QUE** le 28 octobre 2015, le comité dédié à la susdite *Politique d'acquisition d'œuvres d'art* s'est réuni pour examiner les propositions et offres d'artistes de la région;

**ATTENDU QU'**en respect des critères de sélection préétablis et du cadre budgétaire déjà défini au plan d'action en culture 2014-2016, adopté le 2 octobre 2013, ledit comité recommande l'acquisition des œuvres suivantes :

- une œuvre peinte à l'huile de 41 cm X 51 cm, de Normand Lebel intitulée : «Des pas dans la neige»
- une œuvre peinte à l'huile de 36 cm X 46 cm, de Normand Lebel intitulée : «Le barrage»
- une œuvre peinte à l'aquarelle de 38 cm X 51 cm, de Roch Blanchette intitulée : «Un penchant pour la Saint-François»

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

De procéder à l'achat des œuvres suivantes :

- une œuvre peinte à l'huile de 41 cm X 51 cm, de Normand Lebel intitulée : «Des pas dans la neige» pour la somme de 900 \$, incluant les taxes,
- une œuvre peinte à l'huile de 36 cm X 46 cm, de Normand Lebel intitulée : «Le barrage» pour la somme de 630 \$, incluant les taxes;
- une œuvre peinte à l'aquarelle de 38 cm X 51 cm, de Roch Blanchette intitulée : «Un penchant pour la Saint-François» pour la somme de 1 800 \$, incluant les taxes;

D'autoriser la directrice générale de la MRC de Drummond à signer pour et au nom de celle-ci tous les documents nécessaires et utiles à ces acquisitions, incluant les contrats types préparés à cet effet.

ADOPTÉ

#### C) RAPPORT COMITÉ TRANSPORT COLLECTIF

Monsieur Jean-Guy Hébert dépose et présente les sujets abordés lors de la rencontre du comité du transport collectif du 26 octobre dernier.

#### D) ENTENTE SDED-MRC

MRC11200/11/15

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC de Drummond a procédé à l'adoption d'une entente de délégation entre la MRC et la Société de Développement économique de Drummondville pour certains services (résolution mrc11164/10/15), qu'un exemplaire de l'entente a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour autorisation et qu'il y a eu lieu d'y apporter des modifications;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire et qu'à cette fin elle peut notamment prendre toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale, ainsi qu'élaborer et veiller à la réalisation d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi ou adopter différentes stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut confier, dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3 et autorisée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un OBNL existant;

**ATTENDU QUE** la MRC souhaite poursuivre la délégation de sa compétence à la SDED;

**ATTENDU QU'**afin de pouvoir reconduire l'entente de délégation, avec ou sans modification, la municipalité régionale de comté doit, avant le 1er décembre 2015, avoir transmis au ministre une demande d'autorisation en ce sens en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 284 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, sont ceux d'un centre local de développement en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un fonds local d'investissement conformément au décret no 501-98 (1998, G.O. 2, 2346), tel qu'il a depuis été modifié, ou en vertu d'un contrat de crédit variable à l'investissement conclu pour l'établissement d'un fonds local de solidarité avec Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e.c., deviennent ceux de la municipalité régionale de comté dont il dessert le territoire;

**ATTENDU QU'**un projet d'entente amendé est déposé pour adoption à la présente séance du conseil;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter l'Entente de délégation 2016-2019 entre la MRC de Drummond et la Société de Développement économique de Drummondville telle qu'amendée et d'en autoriser la signature par le préfet suppléant.

De transmettre un exemplaire de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour autorisation ainsi qu'à la Société de Développement économique de Drummondville, pour signature, dès approbation.

ADOPTÉ

E) POINTS D'INFORMATION :

Ces points seront discutés lors du CAP du 1<sup>er</sup> décembre prochain et inscrits à nouveau à une prochaine séance du conseil, au moment opportun.

F) TRANSFERT DES ACTIFS ET PASSIFS FLI-FLS

Ce point a été traité après le point 16D.2.

#### 14. RAPPORTS DE COMITÉS AUTRES ET REPRÉSENTATIONS

A) AUTRES

Madame Marie-Andrée Auger dresse un court rapport verbal des dernières rencontres auxquelles elle a assisté. Elle remercie également le préfet pour son implication aux dossiers à caractère municipal au sein de l'UMQ.

#### 15. CORRESPONDANCE

A) DEMANDES D'APPUI

29-10 – SQ, Poste MRC de Drummond : Grand Défi Pierre Lavoie 2016.

26-10 – MRC La Haute-Côté-Nord : Gestion des carcasses provenant de la chasse.

20-10 – MRC des Maskoutains : Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPED).

20-10 – Municipalité d'Oka : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

La demande de la SQ est reportée en janvier et les membres du CAP n'ont pas jugé opportun d'appuyer les autres demandes, qui sont tout de même soumises automatiquement au conseil pour information.

B) INFORMATION GÉNÉRALE

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois d'octobre et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

#### 16. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS 2016

A) ÉLECTION DU PRÉFET

**A.1) Processus de mise en candidature et de vote**

M. Alexandre Cusson remercie les membres du conseil de lui avoir fait confiance pour ce premier mandat à la préfecture de la MRC. Il souligne le travail de collaboration entre les 18 municipalités locales, tout au long de ces 24 mois, qui ont mené à l'adoption d'une planification stratégique et d'un plan d'action. Ce

dernier permettra notamment l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA), dont l'amorce est prévue au début de l'année 2016. Un beau défi pour le conseil et l'équipe de la MRC, qu'il remercie également pour leur collaboration lors de son mandat en tant que préfet. Il remercie également la directrice générale, Mme Labelle, le préfet suppléant, M. Vallée et M. Pierre Levasseur. Il remet la présidence de l'assemblée à la secrétaire-trésorière qui agit à titre de présidente d'élection.

La secrétaire-trésorière procède à la lecture des procédures pour l'élection du préfet. Elle explique également le processus privilégié en cas d'égalité entre les candidats.

Modalités d'élection du préfet en vertu de l'article 210.26 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale et processus proposé par la secrétaire-trésorière

1 - Le préfet est élu parmi les membres du conseil qui sont des maires. Conséquemment, seuls les maires peuvent être mis en candidature.

2 - Est considéré mis en candidature un maire dont l'un des membres du conseil en fait la proposition. Il n'est pas nécessaire que la proposition du proposeur soit appuyée par un deuxième proposeur.

La période de mise en candidature est ouverte par la secrétaire-trésorière et close par une résolution du conseil adoptée à la majorité absolue des voix.

3 - L'élection du préfet est faite au scrutin secret parmi les candidats qui ont accepté leur mise en candidature. S'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas lieu de procéder à un vote et ce dernier est élu par acclamation.

Le candidat élu est celui qui obtient au moins le nombre de votes qui correspond à la majorité absolue des voix qu'attribue le décret aux membres du conseil, à savoir 17 voix.

À chaque tour du scrutin, le candidat qui obtient le moins de votes doit se retirer. Il y a autant de tours de scrutin qu'il est nécessaire pour qu'un candidat obtienne la majorité absolue des voix.

Dans le cas de candidature unique ou dans le cas du dernier candidat s'il y a plus d'un candidat, advenant que celui-ci n'obtienne pas la majorité absolue lors du tour de scrutin où il est le seul candidat, il y a réouverture de la période de mise en candidature.

4- Deux scrutateurs sont nommés pour l'élection du préfet.

Processus en cas d'égalité

Proposition relative aux modalités d'élection du préfet en vertu de l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*

MRC11201/11/15

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* qui permettent au conseil de prévoir dans quelles circonstances, en cas d'égalité en tête à la suite d'un tour de scrutin, on procède à un tirage au sort plutôt qu'à un autre tour,

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

Que les règles suivantes s'appliquent, à savoir :

Dans le cas où il y a égalité entre des candidats, il y aura trois (3) tours de scrutin.

Après le nombre de tours de scrutin prévu au paragraphe précédent, s'il y a toujours égalité entre les candidats, le secrétaire-trésorier procède à un tirage au sort parmi les candidats qui ont obtenu égalité des voix lors du ou des tours de scrutin secret, et proclame préfet le maire que le sort favorise.

ADOPTÉ

**A.2) Nomination de deux scrutateurs****mrc11202/11/15**

**ATTENDU QUE** pour la tenue du scrutin, il y a lieu de procéder à la nomination de deux (2) scrutateurs;

Il est proposé par Thérèse Francoeur

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

De nommer M. Jean Dufresne et Mme Chantal Verville, scrutateurs en vue de la nomination du préfet de la MRC de Drummond devant se tenir sous la présidence de la directrice générale, madame Christine Labelle.

ADOPTÉ**A.3) Élection du préfet****mrc11203/11/15**

La secrétaire-trésorière ouvre la période de mises en candidature. Puis,

Il est proposé par M. Alexandre Cusson que M. Jean-Pierre Vallée soit candidat au poste de préfet. M. Vallée accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par Mme Suzanne Pinard Lebeau que M. Alexandre Cusson soit candidat au poste de préfet. M. Cusson refuse sa mise en candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que la période de mises en candidature pour l'élection au poste de préfet de la MRC de Drummond est déclarée close.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Jean-Pierre Vallée est élu préfet conformément à la Loi.

**mrc11203A/11/15**

La secrétaire-trésorière procède à l'assermentation solennelle du préfet élu, qui lit et signe le document approprié. Le préfet nouvellement élu, M. Jean-Pierre Vallée, assume maintenant la présidence de la séance du conseil.

**B) NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT****B.1) Nomination de deux scrutateurs****mrc11204/11/15**

**ATTENDU QUE** pour la tenue du scrutin, il y a lieu de procéder à la nomination de deux (2) scrutateurs;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

De nommer M. Jean Dufresne et Mme Chantal Verville, scrutateurs en vue de la nomination du préfet suppléant de la MRC de Drummond devant se tenir sous la présidence de la directrice générale, madame Christine Labelle.

ADOPTÉ**B.2) Nomination du préfet suppléant****mrc11205/11/15**

Le préfet ouvre la période de mises en candidature, en respect du règlement MRC-216. Puis,

Il est proposé par M. Jean-Pierre Vallée que M. Alexandre Cusson soit candidat au poste de préfet suppléant. M. Cusson accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par Mme Thérèse Francoeur que M. Daniel Lafond soit candidat au poste de préfet suppléant. M. Lafond décline sa mise en candidature.

Il n'y a pas d'autres mises en candidature. La période de mise en candidature pour l'élection au poste de préfet suppléant de la MRC de Drummond est déclarée close.

Il est proposé par Marie-Andrée Auger  
Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau  
Et résolu

Que la période de mises en candidature pour l'élection au poste de préfet suppléant de la MRC de Drummond est déclarée close.

Adopté à l'unanimité

Mrc11205A/11/15

Il est proposé par André Deslaurier  
Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau  
Et résolu

Que M. Alexandre Cusson soit nommé préfet suppléant de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

La secrétaire-trésorière procède à l'assermentation solennelle du préfet suppléant élu, qui lit et signe le document approprié.

#### C) NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DE PLANIFICATION

La secrétaire-trésorière explique la procédure afin de nommer les membres du CAP puis il est demandé de lever temporairement la séance pour un huis clos.

#### **Levée temporaire de la séance**

**mrc11206/11/15**

Il est proposé par Claude Bahl  
Appuyé par Daniel Lafond  
Et résolu

De lever temporairement la séance afin que les membres se consultent.

ADOPTÉ

Les gens réintègrent la salle du conseil afin de poursuivre la séance.

#### NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DE PLANIFICATION

MRC11207/11/15

**ATTENDU QUE** le maire de la Ville de Drummondville est d'office membre du comité administratif et de planification (CAP) conformément aux dispositions du règlement MRC-756 de la MRC de Drummond et de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités régionales de comté* (Projet de loi 77/2002, chap. 68).

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 2 du règlement MRC-756, le CAP est composé de sept membres du conseil dont le préfet, le préfet suppléant et cinq autres membres nommés par résolution du conseil, le 4<sup>e</sup> mercredi de novembre de chaque année.

**ATTENDU QU'**il y a lieu que la secrétaire-trésorière ouvre la période de mise en candidature pour cinq (5) postes comme représentants au sein du CAP;

M. Jean-Guy Hébert propose M. Daniel Lafond. M. Lafond accepte sa mise en candidature.

M. Alexandre Cusson propose Mme Carole Côté. Mme Côté accepte sa mise en candidature.

M. Jean-Pierre Vallée propose M. Jean-Guy Hébert. M. Hébert accepte sa mise en candidature.

M. Marcel Bergeron propose M. André Deslauriers. M. Deslauriers refuse sa mise en candidature.

Mme Marie-Andrée Auger propose Mme Suzanne Pinard Lebeau. Mme Lebeau accepte sa mise en candidature.

M. Alexandre Cusson propose M. Michel Noël. M. Noël accepte sa mise en candidature.

Il n'y a pas d'autre mise en candidature.

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le conseil forme avec Messieurs les préfet et préfet suppléant, le comité administratif de planification (CAP) de la MRC de Drummond, soit :

M. Alexandre Cusson

Mme Carole Côté

M. Jean-Pierre Vallée

Jean-Guy Hébert

M. Daniel Lafond

Mme Suzanne Pinard Lebeau

M. Michel Noël

ADOPTÉ

#### D) NOMINATION AU BUREAU DES DÉLÉGUÉS 2016

##### D.1) Représentants

**mrc11208/11/15**

**ATTENDU QUE** les délégués de chaque MRC sont au nombre de trois et que le préfet est, à titre d'office, un des délégués (articles 128 et 129 du Code municipal du Québec) :

**ATTENDU QUE** dans le cas d'une MRC dont le territoire comprend celui d'une ville-centre et dont le préfet n'est pas le maire de la ville-centre, un des deux autres délégués doit être un représentant de celle-ci, à moins que cette dernière n'y ait renoncé au préalable;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, conséquemment, de nommer un troisième délégué à la séance du mois de novembre;

M. Alexandre Cusson propose M. André Deslauriers. M. Deslauriers accepte sa mise en candidature.

Il n'y a pas d'autres mises en candidature.

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que les membres du conseil ci-après désignés soient nommés respectivement délégués de la MRC de Drummond en vertu de l'article 129 du Code municipal du Québec :

##### Délégués 2016

M. Jean-Pierre Vallée, préfet

M. Alexandre Cusson, maire de la Ville de Drummondville

M. André Deslauriers, municipalité de Saint-Eugène

ADOPTÉ

##### D.2) Substituts

**mrc11209/11/15**

**ATTENDU QU'**il est loisible au conseil de nommer, parmi ses membres, un substitut à chacun des trois délégués du Bureau de la MRC de Drummond, un tel substitut agissant chaque fois que son principal est dans l'impossibilité de remplir ses fonctions (article 131 du Code municipal du Québec) ;

M. Alexandre Cusson propose Mme Carole Côté au poste de substitut. Mme Côté accepte sa mise en candidature.

M. André Deslauriers propose M. Robert Boucher au poste de substitut. M. Boucher accepte sa mise en candidature.

Mme Carole Côté propose M. Daniel Lafond au poste de substitut. M. Lafond accepte sa mise en candidature.

Il n'y a pas d'autres mises en candidature.

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

Que les membres du conseil ci-après désignés soient nommés respectivement substitués de la MRC de Drummond en vertu de l'article 131 du Code municipal du Québec :

**Substitués 2016**

Mme Carole Côté comme substitut au préfet

M. Robert Boucher comme substitut à M. Alexandre Cusson

M. Daniel Lafond comme substitut à M. André Deslauriers

ADOPTÉ

**17. SDED-MRC**

**TRANSFERT DES ACTIFS & PASSIFS FLI-FLS**

**Autorisation de paiement**

**mrc11210/11/15**

**ATTENDU** l'adoption de l'Entente de délégation 2016-2019 entre la MRC de Drummond et la Société de Développement économique de Drummondville telle qu'amendée et sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour autorisation;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 284 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, sont ceux d'un centre local de développement en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un fonds local d'investissement conformément au décret no 501-98 (1998, G.O. 2, 2346), tel qu'il a depuis été modifié, ou en vertu d'un contrat de crédit variable à l'investissement conclu pour l'établissement d'un fonds local de solidarité avec Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e.c., deviennent ceux de la municipalité régionale de comté dont il dessert le territoire;

**ATTENDU** le transfert des actifs et passifs du FLI et du FLS à la MRC de Drummond et l'ouverture des deux comptes en fidéicomis suivants : SDED (FLI) en fidéicomis : 11-027-25; SDED (FLS) en fidéicomis : 11-029-20 ;

**ATTENDU** qu'il y aura lieu pour la SDED de procéder à la signature de comptes bancaires dans le cadre de l'entente de délégation 2016-2019;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

D'autoriser le préfet et la directrice générale à signer tout autre document nécessaire au transfert des actifs et passifs du FLI et du FLS.

D'autoriser les personnes suivantes à la signature des effets bancaires des deux comptes SDED (FLI) en fidéicomis no. 11-027-25 et SDED (FLS) en fidéicomis no.11-029-20 :

Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Drummond

Jean-Pierre Vallée, préfet de la MRC de Drummond

Alexandre Cusson, président de la Société de Développement économique de Drummondville

Martin Dupont, directeur général de la Société de Développement économique de Drummondville

ADOPTÉ

**AUTORISATION D'AVANCE DE FONDS À LA SDED (FLI & FLS)**

**MRC11211/11/15**

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

D'autoriser le transfert de deux avances de fonds au Fonds local d'investissement (FLI) et au Fonds local de solidarité dans les comptes SDED (FLI) en fidéicomis et SDED (FLS) en fidéicomis correspondant à la totalité des sommes disponibles transférées à la MRC de Drummond pour permettre à la SDED de respecter ses engagements en respect des articles 4.7 à 4.11 de l'entente 2016-2019.

ADOPTÉ

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**MRC11212/11/15**

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par Jean-Parenteau

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 H 25.

---

Alexandre Cusson  
Préfet

---

Christine Labelle  
Secrétaire-trésorière